



- **CR AFFICHÉ** sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000 **ALENÇON** (à côté du service État Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alençon.
- **CR PUBLIÉ** en même temps sur le site Internet VILLE :
<http://www.ville-alencon.fr>
- Les délibérations et les 3 derniers procès-verbaux adoptés des séances du Conseil sous forme numérique sont consultables sur le site Internet VILLE :
<http://www.ville-alencon.fr>

CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

COMPTE-RENDU DE SÉANCE POUR AFFICHAGE

Affiché le 07 juillet 2017
conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le **23 juin 2017** et sous la présidence de **Monsieur Joaquim PUEYO**, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Patricia CANDELA qui a donné pouvoir à **M. Dominique ARTOIS**.
M. Samuel CANET qui a donné pouvoir à **M. Thierry MATHIEU**.
Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à **M. Ludovic ASSIER**.
Mme Christine HAMARD qui a donné pouvoir à **Mme Ivanka LIZE**.
Mme Martine MOREL qui a donné pouvoir à **Mme Nathalie-Pascale ASSIER**.
Mme Christine ROIMIER qui a donné pouvoir à **Mme Marie-Claude SOUBIEN**.
Mme Lucienne FORVEILLE qui a donné pouvoir à **M. Pierre LECIRE**.
Mme Christine THIPHAGNE qui a donné pouvoir à **Mme Catherine DESMOTS**.
Mme Stéphanie BRETEL qui a donné pouvoir à **Mme Simone BOISSEAU**.
Mme Gheziel KHADIRY qui a donné pouvoir à **M. Armand KAYA**.
Mmes Véronique DE BAEREMAECKER, Anne-Laure LELIEVRE, Mrs François FERRETTE, Loïc ALLOY, François TOLLLOT, excusés.

Monsieur Bruno ROUSIER est nommé **secrétaire de séance**.

N° 20170630-001

CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DE 9 SUPPLÉANTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

En application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code Électoral, le Conseil Municipal se réunit pour procéder à l'élection de 9 délégués suppléants des conseillers municipaux en vue des élections sénatoriales prévue le dimanche 24 septembre 2017.

En effet, dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, étant précisé que ces membres n'ont pas la faculté de refuser leur mandat.

Monsieur le Maire informe le Conseil, en outre, que conformément aux articles L.287 et R.134 du Code Électoral, il a désigné les remplaçants présentés par les conseillers municipaux disposant d'un mandat de député, de conseiller départemental ou régional.

Il s'agit de :

- Madame Catherine GALLERAND, en remplacement de Monsieur Joaquim PUEYO,
- Madame Françoise LARIVIERE, en remplacement de Monsieur Ludovic ASSIER,
- Monsieur Marc LE PICARD, en remplacement de Madame Sophie DOUVRY,
- Monsieur Philippe DRILLON, en remplacement de Madame Christine ROIMIER,
- Monsieur Patrick MANTEIGUEIRO, en remplacement de Monsieur Patrick LINDET.

Avant d'ouvrir le scrutin, il convient de désigner les membres composant le bureau électoral. Monsieur le Maire rappelle que celui-ci comprend, en application de l'article R 133 du Code Électoral, les deux membres du Conseil les plus âgés et les deux membres les plus jeunes. La Présidence appartient au Maire (et, à défaut, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau)

Les membres composant le bureau électoral sont donc :

- Pierre LECIRE,
- Simone BOISSEAU,
- Mehmetemin SAGLAM,
- Ludovic ASSIER.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder, *sans débats*, au scrutin secret de liste, sans panachage ni vote préférentiel, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de 9 suppléants.

Il indique que 2 listes se portent candidates :

Liste « Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir ! »
Liste « Unis et Fiers d'Alençon »

Monsieur le Maire précise :

- qu'il faut voter pour une seule liste, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.
- que les élus disposant d'un pouvoir remettront deux enveloppes (une pour leur compte, une pour le conseiller ayant donné pouvoir).

Il demande à chaque Conseiller Municipal de bien vouloir remettre, plié sous enveloppe (modèle uniforme fourni par la mairie), son bulletin de vote dans la corbeille qui va circuler.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Effectif légal du Conseil Municipal : **35**
- Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **35**
- Nombre de Conseillers présents à l'ouverture du scrutin : **20**
- Nombre de votants : **30**
- Nombre de suffrages exprimés : **30**

1 - NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE LISTE :

Titre de la liste	Nombre de suffrages recueillis par chaque liste
Liste « Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir ! »	24
Liste « Unis et Fiers d'Alençon »	6
Total	30

2 - DÉTERMINATION DU QUOTIENT ÉLECTORAL (QE) :

Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire, soit :

$$QE = 30 \div 9 = 3.33$$

3 - ATTRIBUTION DES SIÈGES À CHAQUE LISTE :

A) Au quotient

Le Bureau a divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral soit :

Titre de la liste	Voix ÷ QE			Nombre de sièges attribués
Liste « Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir ! »	24	÷	3.33	7
Liste « Unis et Fiers d'Alençon »	6	÷	3.33	1

B) A la plus forte moyenne :

Le Bureau a ensuite constaté que 1 mandat de suppléant n'a pas été réparti. Il l'a donc attribué à la liste comportant la plus forte moyenne :

Attribution du 9^{ème} siège

Attribution du 9^{ème} siège

Titre de la liste	Nombre de voix ÷ (Sièges déjà obtenus + 1)						Résultat	
Liste « Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir ! »	24	÷	(7	+	1)	3
Liste « Unis et Fiers d'Alençon »	6	÷	(1	+	1)	3

Il est précisé que, conformément à l'article R.141 du Code Électoral « si deux listes ont la même moyenne, le mandat revient à celle qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (...) ».

Le 9^{ème} siège est attribué à la liste :	Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir !
---	---

C) Récapitulatif :

Ont obtenu au total :

Titre de la liste	Sièges de suppléants
Liste « Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir ! »	8
Liste « Unis et Fiers d'Alençon »	1

4 - Candidats proclamés élus :

Sont donc proclamés élus :

- ✓ Suppléants appartenant à la liste « Ensemble Continuons Alençon. Ville Avenir ! » :

1.	VAN DER LINDEN Vincent
2.	FRANÇOIS Denise
3.	LALLEMAND David
4.	MOULINET Annick
5.	MESNIL Pascal
6.	LANOË Isabelle
7.	CHEREL Mikaël
8.	BEUNECHE Françoise

- ✓ Suppléants appartenant à la liste « Unis et Fiers d'Alençon » :

1.	DELACHAUSSEE Philippe
----	-----------------------

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à 19H30.

Vu, Le Député-Maire,



Joaquim PUEYO